

POINT 14
APPROBATION DE L'AVANT PROJET POUR LA REALISATION DU POLE GARE
FONTAINEBLEAU - AVON

Rapporteur : C. DEZERT

Le Comité de Pôle :

Dans le cadre du PDU (Plan de Déplacements Urbains) d'Ile de France, le pôle d'échanges de Fontainebleau / Avon a fait l'objet d'une procédure de comité de pôle dont l'objectif est la réalisation d'aménagements sur la base d'une contractualisation entre les partenaires financeurs (Etat, Région Ile de France, Syndicat des Transports d'Ile de France, transporteurs et la CCFA).

Ce comité de pôle a été mis en place à la suite d'une étude ayant mis en évidence la nécessité d'implanter une gare routière sur le site de la gare SNCF de Fontainebleau / Avon afin d'améliorer la fonctionnalité et la qualité d'aménagement général de ce site.

Les objectifs :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du cahier des charges élaboré par le STIF pour ce genre d'équipement.

Il s'agit de réaliser un projet inséré en zone d'agglomération en terme d'accessibilité, de valorisation urbaine et paysagère et de développement futur.

L'objectif est d'améliorer l'usage des transports collectifs dans les déplacements afin de réduire celui de la voiture particulière, en améliorant de façon qualitative et quantitative cette offre de transport.

Ces exigences passent par une amélioration de l'accessibilité du pôle à tous les modes de déplacement (piétons, vélos, personnes à mobilité réduite) et par une amélioration des services comme la signalétique, l'accueil et l'information des usagers.

Le programme :

Le futur pôle d'échanges de Fontainebleau / Avon comprend :

- Une gare routière d'une capacité de 9 quais disposant d'un dispositif de priorité aux bus en entrée / sortie du site.
- Un ensemble de parkings de dépose, reprise et de rabattement comprenant des places de stationnement pour handicapés.
- Une boucle de desserte pour les taxis.
- Un parking à vélos.
- Un local aménagé pour accueillir une antenne de l'office du tourisme.
- Un local d'accueil à la gare routière.
- Un dispositif de signalisation.
- Des sanitaires.
- Des concédés (buvette, marchand de journaux, location de vélos) déjà présents sur le site.

L'ensemble de ces équipements répartis de part et d'autres des voies ferrées serait accessible aux personnes à mobilité réduite.

Initialement le coût total de ce projet était évalué à 3,46 M€ dont 2.900.000 € de travaux (estimation réalisée en 2003)

A la suite des études du maître d'œuvre, le montant des travaux est désormais estimé à 7 400 000,00 € HT, soit 8 850 000,00 € TTC, auquel il conviendra d'ajouter les dépenses de maîtrise d'œuvre (500 000,00 € HT, soit 598 000 € TTC) et études complémentaires (sécurité et bureaux de contrôle) pour environ 150 000,00 € HT soit 180 000,00 € TTC.

Les travaux sont financés à hauteur de 25 % par le Syndicat des Transports d'Ile de France, le Conseil Régional d'Ile de France, et l'Etat pour un montant plafond d'opération de 4 800 000,00 € HT.

La gare routière quant à elle est subventionnée par le Conseil Régional d'Ile de France et le Syndicat des Transports d'Ile de France.

Le coût à la charge de la CCFA est estimé à 4 450 000,00 € HT, soit 5 322 200,00 € TTC.

La durée des travaux est estimée à 36 mois.

Le Conseil Communautaire réuni le 19 novembre 2003 a approuvé le dossier de consultation et autorisé Monsieur le Président à lancer la consultation selon les modalités prévues au Code des Marchés Publics (article 74-II-2).

Le Conseil Communautaire a attribué le marché au groupement INGEROP sise 1 rue Fernand Raynaud -91100 CORBEIL ESSONNE.

La CCFA étant propriétaire des terrains rue de la Petite Vitesse à Avon sur lesquels le projet doit être implanté, les études ont débuté.

Le bureau d'études INGEROP a effectué sa mission et a présenté et remis l'avant projet le 30 mai 2006.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avant projet pour un montant de 7 400 000,00 € HT, soit 8 850 000,00 € TTC et d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aux Services de l'Etat, au Syndicat des Transports d'Ile de France et au Conseil Régional d'Ile de France.